

## **COMMUNIQUE**

Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement annonce l'ouverture de l'appel à projet 2021 pour soumettre les demandes de projets par les collectivités locales tunisiennes en partenariat avec leurs homologues françaises, dans le cadre de la coopération décentralisée tuniso-française pour l'année 2021.

La participation se fait par la soumission d'un projet porté conjointement par une collectivité locale tunisienne et son homologue française, mis en œuvre pendant une année, et financé en partie par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères Française.

**Cinq thématiques sont proposées** (et non pas quatre thématiques tel que mentionné dans le règlement de l'appel à projets 2021) :

- 1) Aménagement du territoire, de la ville et des espaces publics ;
- 2) Environnement, climat, efficacité énergétique et gestion du littoral ;
- 3) Patrimoine et culture ;
- 4) Amélioration de la gouvernance locale et formation ;
- 5) Gestion de la crise sanitaire.

Chaque collectivité locale tunisienne désirant présenter une proposition de projet commun avec son homologue française devrait consulter le règlement de l'appel à projets 2021 sur le site à l'adresse électronique suivante :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-et-fonds-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee/appel-a-projets-franco-tunisien/article/appel-a-projets-franco-tunisien-2021>

et **déposer le dossier de candidature** comportant tous les documents énoncés dans le règlement de l'appel à projets 2021, **au plus tard le 28 mai 2021** (au lieu de la date de 06 avril 2021 mentionnée dans le règlement de l'appel à projets 2021), directement au bureau d'ordre central du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement ou l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, cité administratif, rue du développement, cité el khadra, 1003, Tunis.

Tout dossier de candidature parvenu après le délai susmentionné ne sera pas accepté.